



DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton Vallée de la Têt

Commune d'ILLE SUR TET

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° 2020/044

Le maire de la commune d'ILLE SUR TET,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-24, L2122-1 et 2, L2212-2, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> alinéa,

**VU** le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5,

**CONSIDERANT** les travaux d'aménagement de la Casa Samsø effectués par l'entreprise CORREA-BOURDARIOS 60 Boulevard de Thibaud BP 48484 31084 TOULOUSE représentée par Monsieur Gerrit VANENIS

### ARRÊTE

**Article 1°** : Le stationnement est interdit Avenue Pasteur au niveau de la Casa Samsø du Mardi 12 Mai 2020 au Mardi 09 Juin 2020 de 08h00 à 17h00. La circulation des véhicules s'effectuera sur une voie au niveau de cette interdiction.

Le stationnement et la circulation sont interdits Rue de la Parayre du Mardi 12 Mai 2020 au Mardi 09 Juin 2020 de 08h00 à 17h00, cette dite Rue sera signalée fermée à l'angle de la Grand Rue et de la Rue Saint Sébastien par la signalisation adéquate qui sera placée par vos soins.

**Article 2** : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie et sanctionnée, ce conformément à la loi, textes, législation en vigueur, par les agents assermentés à cet effet.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services de la Mairie, tous les Officiers de Police Judiciaire et Agents assermentés sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application et de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés du Maire.

**Article 4** : Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers et peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux dans les 2 mois à compter de sa publication et affichage, la juridiction compétente étant le Tribunal de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la ville d'Ille sur Têt ;
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt ;
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale ;
- Tous les agents assermentés de la ville.
- Entreprise CORREA-BOURDARIOS
- Publié et affiché selon les règlements en vigueur.

Fait à Ille sur Têt, le 06 Mai 2020.

Le Maire,



**Le maire : William BURGHOFFER**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours Gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente Notification.

**Publié, le .....**

**Certifié exécutoire**

**Le Maire**